L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 18 MARS

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.
PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXVII.

LA PISTE DE M. JULES.—(Suite.)

Après leur avoir répété que, momentanément, la vue du comte de Mauclerc blessé lui suffisait, il ajouta :

— Maintenant, mes agneaux, écoutez-moi bien, si vous ne voulez pas, avant quarante-huit heures, être emballés de nouveau et retourner au p. f. dont vous faisiez le plus bel ornement il y a à peine quelques petites années....

— On sait ça...... répondit sourdement la femme en devenant un peu plus pâle...... on sait ce comme vous....

— Tu dis ?

— On s'y est rencontré avec vous, monsieur Jules, et on ne l'a pas oublié.

Un éclair de rage sortit de l'œil de l'ex-agent. Il regarda tour à tour Fifine et Filoche, puis voyant qu'il n'y avait plus moyen de rabaisser le caquet de la femme et de relever le museau narquoisement baissé de l'homme, il ajouta :

—Bien, la mère ! toujours la même. A l'occasion, je m'en souviendrai.

—Ne nous menacez pas, alors, grogna celle-ci.

—Nous sommes de bons zigs, patron, continua Filoche, qui lui donnait ce titre pour le désarmer.

Il réussit à moitié.

—Je ne vous menace pas, mes enfans, reprit M. Jules, je vous avertis. Voilà tout.

—Un bon averti en vaut deux ! murmura Fifine.

—Elle parle aussi bien que du temps de Bonteux, interrompit ironiquement l'ex-agent.

Fifine le regarda de travers.

Il ne fit qu'en rire.

—Répondez moi ! dit-il avec autorité.

—Vous n'avez qu'à parler.

—Quelqu'un sait-il que ce particulier a été recueilli par toi, Filoche ?

—Personne.

—Personne...... de la maison ?

—Je l'ai amené et monté la nuit passée. Il n'y avait pas un chat dans l'escalier.

—Qui habite cette maison ?

—Des ouvriers des ports, déchargeurs ou débardeurs, comme moi trop fatigués de leur journée pour s'inquiéter de la nuit de leurs voisins.

—C'est bien. Mais on t'a aidé pour transporter le blessé jusqu'ici ?

—Deux camarades.

—Imbécile ! fit M. Jules en haussant les épaules, et tantôt tu prétendais que nul ne savait......

—Mais......

—Silence ! Ces camarades, où sont-ils ?

—Voilà justement ce que j'allais vous dégoiser. Ils étaient chargés de la conduite du train jusqu'à Triel, où ils doivent le dépecer.

—Sont-ils repartis ?

—A l'instant même, sans même boire une goutte, dans la crainte de se mettre en retard.

—Bon. Ils se tairont......

—Quinze jours au moins.

—C'est plus qu'il ne m'en faut. Qui a pansé le blessé ?

—Moi ! dit Fifine en s'avançant.

—Avec quoi ?

—Des compresses et de l'eau fraîche.

—C'est ce qu'il y a de plus simple, repartit l'ex-agent en souriant.

—Ça ne peut pas faire de mal et ça me connait. J'en ai tant soigné des atouts dans la taverne Saint Marcel.

Fifine, toute jeune fille, avait servi dans un cabaret où, jour et nuit, charretiers, égoutiers, rouleurs de jour et rôdeurs de nuit se mangeaient pas un arlequin sans tirer la savate au dessert.

Elle était experte en toutes blessures provenant d'un poing fermé ou d'un couteau ouvert.

— Jusqu'à nouvel ordre, lui enjoignit l'ex-agent de police, pas un mot de ce qui s'est passé, à âme qui vive.

— Bon. Mais demain, faut que j'aille au travail... et mon homme aussi.

— Vous n'irez pas, et vous veillerez à ce que personne ne pénètre chez vous.

— Et de l'os ?

M. Jules jeta un billet de banque à Filoche.

— Voilà deux cents francs !

— Fameux ! cria Fifine. Quelle noce !

— Tais-toi, et ronges ton os en silence, gronda sourdement l'ex-agent, qui, comme tous les gens sortis de la plèbe, n'avait aucun égard pour ceux dont il avait été si longtemps l'égal.

Puis s'adressant à Filoche, il ajouta :

— Toi, tu vas immédiatement te procurer un lit convenable et tout ce qui peut être nécessaire au blessé.

— Quoique ce soit dimanche, il n'est pas tard, je trouverai cela facilement.

— Bien, n'épargne rien. Quand il n'y en aura plus, il y en aura encore.

— A la bonne heure !

— Si, à son réveil, ton blessé me demande, tu lui diras que je reviendrai.

— Quand ?

— Demain matin.

— Bon.

— Ah ! une observation importante. Sous aucun prétexte, vous ne vous permettrez d'interroger le comte..., le blessé.

— C'est compris.

— Mais s'il nous parle c't'homme ?

— Vous lui imposerez silence.

— Au nom de qui ?

— Au nom du médecin, que vous ferez venir le plus tôt possible.

— Bien.

— A bientôt, Filoche.

Et M. Jules descendait avec précaution les premières marches de cet escalier qui l'avait tant fait pester.

Un dernier avertissement à donner lui parut nécessaire.

Il s'arrêta et dit à Filoche :

—Tais-toi, car si tu parles, gare le pré !

—Soyez calme, monsieur Jules, Fifine a de l'atout et j'en réponds.

—Quand on répond d'une femme, on l'épouse, ricana l'ex-agent, qui redescendit suivi de Filoche.

La mégère aux cheveux jaunes rentra dans la mansarde où gisait le blessé, et jetant un regard curieux et triomphant sur ces murs noirâtres et lézardés :

—C'est bien la peine de faire le malin pendant trente ans de sa vie pour se laisser mettre de fans par....

Elle n'acheva pas en manière de réflexion à haute voix, mais elle fit un geste de menace ironique à l'adresse de M. Jules, qui, tout en étant un si bel homme se montrait aussi méprisant pour une femme aussi jolie qu'elle !

Cependant, le bel homme en question congédiait son hôte, le débardeur, qui le quitta pour exécuter ses ordres, et remontait dans son véhicule après avoir donné au cocher l'adresse du docteur Martel, allée des Veuves.

XXXVIII.

LA CONTRE-PISTE DE RIFFLARD.

Une demi-heure après, M. Jules entrait dans un salon de la maison de santé du docteur Martel.

Laissé seul par le domestique qui venait de l'introduire, l'ex-agent de la police s'installa commodément, dans un fauteuil, au coin de la cheminée et attendit en murmurant à part lui :

— C'est singulier, tout respire l'ordre et l'honnêteté ici. Rien ne sent la comédie ni l'intrigue. Définitivement, j'ai affaire à des gens très forts ! Tant mieux, ma foi ! ça me reveillera un peu ! Voyons-les venir.

Quelques minutes se passèrent.

—Ah ça se demanda notre homme, me font-ils poser ! ou se concertent ils pour me recevoir ? Que diantre ! ils sont prévenus de ma visite. Je leur ai pourtant bien laissé le temps de se reconnaître.

Puis :

— Le Rifflard en sera-t-il ?

Sur cette dernière interrogation intime, le docteur Martel entra.

Malgré toute son audace, malgré son assurance passant toutes les bornes, l'intelligent et beau visage du praticien renommé lui imposa.

A qui ai je l'honneur de m'adresser ? lui dit le docteur en lui rendant son salut.

—Monsieur est sans doute le docteur Martel ? demanda l'ex-agent, qui, tenant à ménager l'effet que devait produire son terrible nom, répondait à une question par une autre question.

Vieille tactique, qui cette fois n'eut aucun succès.

Le médecin répondit simplement :

—Oui, monsieur. Et vous, qui êtes-vous, s'il vous plait ?

Impossible de conserver plus longtemps l'incognito.

—Moi, monsieur, fit-il en se redressant et en enflant sa voix avec suffisance, je suis *Monsieur Jules*.

Tout remarquable qu'il fût comme limier de police, l'ex agent était bien souvent ridicule.

Il le fut, ce jour et ce moment-là, au suprême degré.

—Monsieur Jules ! chercha le médecin.

—Monsieur Jules, répéta l'autre.

—Connais pas.

Ces deux mots furent prononcés avec un accent de politesse si railleuse, que tout l'orgueil de l'homme de police bouillonna et le sang lui monta au front :

—L'ancien agent....

—Ah ! très bien ! très bien ! repartit le docteur exactement comme s'il avait voulu dire : Eh bien ! après ! que m'importe à moi !

Son hôte ne s'y trompa pas.

Il reprit sèchement :

—Je suis enfin, monsieur le docteur, connu au moins de vous, la personne à laquelle vous avez assigné un rendez vous.

—Vous m'étonnez.

—Pourquoi ?

—Parce que je ne me souviens pas d'avoir donné rendez vous à qui que ce soit pour cette après-midi. A la rigueur, je comprendrais l'erreur venant d'un de mes amis, mais, comme je vous le répète, monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

L'ex-agent était exagéré.

M. Jules le sentit.

Il se mordit les lèvres.

Les deux hommes causaient debout au milieu du salon.

Le docteur Martel n'avait pas offert de siége à son visiteur, c'est qu'il désirait abréger sa visite.

La mauvaise humeur de l'ex-agent prit des proportions colossales.

—Vous admettrez pourtant bien, monsieur le docteur, que je ne suis pas venu ici à propos de bottes.

—Je ne sais, monsieur.... Charles, je crois ?

—Jules !

—Je ne sais si vous y êtes, comme vous le dites fort spirituellement, à propos de *bottes*, mais à coup sûr vous vous y trouvez pour un motif que j'ignore.

—Tonnerre ! fit à moitié M. Jules, qui mâcha la fin du mot en voyant l'air froid et calme de son interlocuteur. C'est trop violent.

—J'attends que vous consentiez à vous expliquer, monsieur.

—Soit.

Et M. Jules, qui ne voulait pas supporter plus longtemps l'affront que lui infligeait le médecin, en ne l'invitant point à s'asseoir, lui dit de sa voix la plus flûtée :

—Mais, d'abord, permettez-moi de ne pas me tenir debout.

Le docteur sourit.

Du doigt il lui indiqua un fauteuil, puis il s'assit lui même.

C'était un petit triomphe que l'agent venait de remporter.

Il voulut profiter de son avantage et se pressa d'ajouter :

—Ce matin, un individu est venu me trouver à mon agence, rue des Noyers.

—Ah !

—C'est individu venait de chez vous.

—Ah !

—Il m'a laissé entendre qu'il était envoyé par vous.

—Ah !

Ces trois exclamations firent sur M. Jules l'effet que produisent sur le taureau lancé dans l'arène les flèches embandelettées des picadores.

Le docteur Martel lui répondit avec son plus grand flegme :

—Pardon ! mille pardons ! mais, venir de chez moi et être envoyé *par moi* ne me semble pas absolument la même chose.

—Comment ça ?

—Le messager dont vous parlez vous a-t-il donné une certitude ?

—Non, mais j'ai cru comprendre......

—*Errat qui putat*, disent les collégiens.

—Qu'est-ce qu'il me fiche avec ses collégiens, pensait M. Jules, qui, un peu plus, allait exprimer sa pensée tout haut et d'une façon énergique.

Comme il se taisait, le docteur Martel reprit :

—Oserai-je vous adresser une simple question ?

—Osez, monsieur, répondit l'ex-agent, qui voulait faire contre raillerie bon courage.

—Monsieur Charles......

—Jules, sacrebleu !

—Excusez-moi, Charles, Jules......Tous les prénoms se ressemblent, et je les confonds très facilement.

— C'est bon ! c'est bon ! allez.

— Cet individu vous a-t-il laissé son nom ?

— Il m'en a laissé un....

— Bien !

— Mais j'ai de fortes raisons pour supposer qu'il est faux.

— Le champ des suppositions est bien vaste, monsieur.... Si nous y mettons le pied, nous risquons, je le crains, de nous embourber jusqu'au genou.

— Oui-dà !

M. Jules n'était un sot qu'à ses heures.

Son sang-froid retrouvé, il jaugeait vite et clair une situation.

Dans ces phrases et dans ces circonlocutions, il devina une manœuvre de l'ennemi.

Mais vers quel but tendait cette manœuvre ? Il se recueillit et n'eut pas l'air de flairer un piége.

Pendant qu'il cherchait le sens de toutes ces tergiversations, dans la partie du mur faisant face au docteur et se trouvant derrière l'agent de police retraité, un panneau glissa lentement, silencieusement.

Une main passa à travers la baie.

M. Jules ne pouvait rien voir.

Seul, le docteur vit la main faire un geste maçonnique, puis disparaître.

Le panneau se referma sans bruit, comme il s'était ouvert.

Et le maître de la maison répéta sa question :

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI .... Directeurs.

MERCREDI, 18 Mars 1868.
Bénéfice de M. Picot.
Premiere représentation de
GUILLAUME TELL,
Grand opéra en 5 actes, de Rossini.

JEUDI, 19 MARS 1868.
LA BELLE HELENE,
Opéra en 3 actes d'Offenbach.
On commencera à 7 heures et quart.

THEATRE DE L'OPERA.
Grand Bal Paré et Masqué.
JEUDI 19 MARS 1868.
Prix d'entrée pour un cavalier........................$3.
Les portes seront ouvertes 20 minutes après le spectacle. 15 mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES.
SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
LUNDI SOIR, 16 mars 1868.
Tous les soirs et les samedis, à midi,
Jusqu'à nouvel ordre,
The Red Crook,
Chants, Danses éthiopiennes, Exercices gymnastiques, &c.
Mardi soir, 17 mars 1868,
ADD. RYMAN, DELCHANTY et HENGLER.
15 mars

Grand Concert sacré,
SOUS LA DIRECTION DE M. O. COLLIGNON,
Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.
JEUDI, 19 mars. Fête de St. Joseph.

PROGRAMME.
Veni Creator (hymne russe), Solo, Quatuor et Chœur. Instruction en anglais.

CONCERT.
No 1. Premier verset du Stabat Mater — Rossini. Grand Chœur et Soli.
No 2. Propecatis, air de Basse — Rossini. — Mr. A. C. No 3 Mot-t. trio—Haydn. Mme L. M. C.—MM. J. M. et A. C.
No 4. Ave Verum, Solo Tenor—Stradella—Mr. J. M. No 5. Inflammatus, air et chœur — Rossini. Mme L. M. C.

Instruction en Français.
BENEDICTION.
O Salutaris trio — Verdi. Mme L. M. C — MM. J. M. et A. C.
Ave Maria, ... — Mercadante — Mr. L. M. C.
Tantum Ergo—Rossini.
☞ Le Concert commencera à 7 heures du soir.
☞ Prix d'entrée, une piastre. 15mars

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE. 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :		
Sur les risques d'incendie....	$216,471 53	
Sur les risques de mer........	65,930 94	
Sur les risques de rivières.....	35,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866....	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie............	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières..........	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances... $ 2, 75 / Escompte de prime.. 48,46 47	50,974 62	
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins..........	71,610 31	
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1868 y compris les balances........	55,213 10	
		$284,513 85
Bénéfice net....................		$37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg S et Texas, évalués à 50 c...		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc		163,455 00
Prêts sur garantie....		25,000 00
Prêts sur hypothèque....		53 000 00
Effets à recevoir....		11,398 38
Primes dues et en voie de la perception....		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances...		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours....		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés...		19,800 00
En caisse....		84,974 41
		$767 768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—Dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président,
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :
Jno. G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Bloom, J. B. Bres,
J. C. Burrill, Thos. Sloo,
Theo A. James. 25 janv—1 an

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie du Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibéria ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdec— G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Succession de Charles Edward Dione.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — Attendu que Félix Quesnot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Charles Edward Dione, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
11mars—11,15,20

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont, depuis de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $120 or
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 193
Passage d'entrepont............ 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucun remboursement ne sera fait s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer GUIANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois, à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.
10janv—1an

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT, capt. Bocandé....Samedi 22 fév.
NAPOLEON III " Rousseau...Samedi 7 mars
PEREIRE, " Duchene....Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS, " Surmont...Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
8nov 1t V. PERRILLIAT. 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110, Aller et retour, $175.
New York à Londres $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an 8 Rue Gravier, No 109.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer
UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton.
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures du soir.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres .... $60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.
26fév—
Le steamer CRESCENT CITY suivra le UNITED STATES et partira SAMEDI, 28 du courant.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
CORTES
Capt. Whitman,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures P. M.,
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet No 41
4 mai—1a

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR
Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Geo. E. Louailler, commis M. Keniston, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures P. M. ; et de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Ancoin, commis, T. Dervant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. B. Greathouse, commis Jos. Dufrene part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. D. MELANCON, rue de la Vieille-Levée No 64.
29 fév—1 m

PAQUEBOT
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
Et de
LAFOURCHE.
LAFOURCHE ....Capitaine Barance.
Le Mercredi ....à 5 heures du soir.
Le Dimanche ..... à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune,
20 fév—1m A. C. GODDIN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6½ h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur
[illegible] "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"	8	char à cheval

☞ Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
4 avril—☞ GEORGE PANDELY, Surintendant-général

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.
JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3mis

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :		
Sur les risques d'incendie...	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68,499 44	
Sur les risques des rivières....	22,789 81	
Total des primes..........		$411,205 41
En moins Primes non expirées le 31 decembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées......	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes........		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie....................	$59,760 62	
Sur les risques de mer....	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,049 44	
	$140,498 22	
Taxes......................	11,598 88	
Ré-assurances.............	5,271 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt..................	10,106 83	
Intérêts sur scrips.........	26,563 00	
		$194,038 84
Bénéfices..................		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes.....................	$2,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires.............	219,307 00	
Dû pour primes en voie de perception..............	58,528 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville..................	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.......	99 136 00	
En caisse..................	89,777 88	
	653,625 04	
Moins : Dépréciation des sus-dits...................	92,852 39	
Montant net..............		$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés............	7,636 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés........	26,568 00	34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—
George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tit—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES vs J. L. TARBOX & CO.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,152—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 mars 1868 et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le bail indivisible du fonds du magasin des défendeurs, situé rue St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en comptoirs, vitrières, grandes glaces avec cadres dorés, tables de centre avec dessus en marbre, couvertures de laine, un soutant, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Avec le terme résultant du bail du St-Charles, finissant le 30 de septembre 1869, à raison de quatre mille piastres ($4,000) par an, payables par mois.
Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,20,24,26,28

Les Religieuses Ursulines vs ——— Jourdan.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. - No 18,963.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille Levée et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville.
Aussi—Un lot de meubles et d'effets.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,20,24,27,29

FRANK KATHMAN vs. MOLLIE WALTERS.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,089—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux, No 29 Front Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—20,24,26,28.

ACHILLE CHIAPELLA vs G. F. BURTHE.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Quatre suivant un plan déposé par le shérif de la paroisse d'Orléans dans l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.
Ledit terrain forme l'angle des rues Hévia et Carondelet et mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent soixante dix-neuf pieds six pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée commune de vingt pieds de largeur.
Ensemble avec le quart indivis de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars - 17 26 11 et 18 avril

CHAS. F. BERENS vs JAMES HILL
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,761.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain terrain, situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle-Levée, Julie, St Joseph et du Commerce, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur cent-vingt deux pieds neuf pouces et un tiers de pouce à cent-vingt-trois pieds huit pouces et un tiers de pouce, plus ou moins de profondeur ;
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, conjointement avec Robert Hill, à une vente publique faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, le 18 de juin 1859, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé par l'honorable Cour du Troisième District judiciaire, paroisse de Jefferson, dans l'affaire de Jane Strong vs la vve T. Preston, enregistrée au bureau des Aliénations de cette ville, au No 82 folio 31 ; et l'autre moitié de la dite propriété, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Patrick Foriong, par acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'avril 1862 le dit Patrick Foriong l'ayant acquise de Robert Hill suivant acte au rapport du même notaire, en date du 24 d'avril 1861.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO W AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17mars—17, 26—avr 3,11,18.

JOHN CHILDESTER vs JOHN S. SIMONDS & GEO. W. AVERY.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,781—En vertu d'un ordre rendu le 14 mars 1868, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit de mars 1868, à 10 heures A. M., aux écuries de Leonard & Maxwell, à l'angle des rues de l'Union et ..., dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de—
Cinq chevaux et cinq buggies, deux voitures et trois découvertes, trois jeux de harnais simples, un dito double, le tout au complet. Trois balles de foin et deux sacs d'avoine et un dito de son.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17mars—17,21,24,26,28

CHAS. H. PANDORF vs la Dame E. L. HOSKINS individuellement et comme tutrice.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,25?—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, de la Vieille-Levée, Bienville et de Chartres, désigné par le numéro vingt-quatre, d'après un plan dressé par William Christy, ci-devant notaire public, [illegible] mesurant vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, [illegible] ; en conformité du plan susdit.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 4 12,20,28

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c., FRANCIS MARTIN, subrogé, vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,5??—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson, et désignés par les numéros Deux, Trois et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, en date du 8 mars 1848 et déposé pour recours en l'étude de ...
Les dits terrains sont contigus et ayant les dimensions suivantes, savoir :
Le No Deux trente quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St Bernard, sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces et quatre lignes, sur la ligne opposée.
Le No Trois, trente quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St Bernard, sur une profondeur de cent vingt pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No Deux et de quatre-vingt-quinze pieds six pouces et six lignes sur la ligne opposée.
Et le No Six, contigu aux autres, derrière, trente-deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds et sept lignes, entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec toutes choses y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26fév—26 . 5,13,22,28

Magasin en briques à trois étages, rue de la Commune, à l'encan par le Shérif de la paroisse d'Orléans.
Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage.
GEORGE NORTON & als. vs. M. O. H. NORTON & als., pour un partage.
[Action en partage.]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 19,256. En vertu d'un jugement rendu le 15 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Gravier et Batonne et l'allée connue sous le nom d'Allée du Théâtre des Variétés.
Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de cent trente-six pieds huit pouces, sur la ligne du côté de la rue Carondelet et cent trente sept pieds huit pouces sur la ligne opposée, mesure française.
Ensemble avec le magasin en briques à trois étages qui s'y trouve, portant le No 188 sur la rue de la Commune.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—20, 28—mars 8, 14, 22

Succession de L. H. MALARCHER.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,039—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de février 1868, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
1o—Tous les droits, titres, intérêt et réclamations du défunt, L. H. Malarcher, à la succession de Charles D Yancey, décédé, aujourd'hui en voie de règlement en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, étant le No 19,259 des dossiers de la dite Cour. Le dit intérêt étant un cinquième de la part revenant à la dame Félicie Malarcher, décédée veuve du dit C. D. Yancey, en sa qualité d'héritière de son enfant, issu de son mariage avec le dit C. D. Yancey, et aussi en sa qualité de légataire, d'après le testament du dit C. D. Yancey.
2o—Tous les droits, titres et intérêt du dit Louis H. Malarcher, décédé, au legs de dix mille piastres énoncé dans le testament du dit C. D. Yancey, décédé, récemment décrété en faveur des héritiers de la dame C. D. Yancey, par la Cour Suprême, devant être payé sous les conditions contenues dans le dit testament.
Pour plus ample information relativement aux droits du défunt, L. H. Malarcher, décédé, dans la dite succession de C. D. Yancey, et aussi au dit legs, voir le dossier de la dite succession, portant le No 19,259 en la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, et aussi au procès de R. H. Jacob, administrateur, vs. P. L. Macon, exécuteur, portant le No 26,922 des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, et à l'appel pris dans la dite affaire, portant le No 897 des dossiers de la Cour Suprême.
3o—Tous les droits, titres et intérêt du dit L. H. Malarcher, décédé, au procès de S. W. Scott vs. E. Gregory, portant le No 16,?58 des dossiers de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.
4o—Tous les droits, titres et intérêt du dit L. H. Malarcher à tout montant qui pourrait être dû par Babcock & Co à la raison Malarcher & Co, pour règlement final entre eux, en conformité de l'acte au rapport de James Graham, notaire public, en date du 2 avril 1867.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10,13 17,19,22

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—
Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tremé, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix huit, d'après un plan dressé par A. Bourgerol, arpenteur, daté du 4 décembre 1846. La dite portion de terre mesure, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal [illegible] parallèles et formant l'angle des dites rues.
2o Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Dix, suivant le plan susrelaté et ayant, mesure américaine, trente six pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal, sur quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
3o Une portion de terrain faisant partie de la portion inférieure de la portion de terre numéro Dix-huit, ci-dessus décrite en premier lieu et mesurant cinq pieds de face à la rue Franklin, sur vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant jusqu'au fond du dit terrain numéro Trois.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas P. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—12 20 28—4av

VENTES JUDICIAIRES

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham — Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 20,278 et 20,314- En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Le steamship BEAUFORD, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive droite, à Algers, au-dessous du débarcadère du Ferry du Quatrième District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29fév—7,15,24,31 mars

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,165—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés dans le faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Onze, borné par les rues Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Barthélemy, et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1839.
Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, aussi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur à vingt-quatre pieds neuf pouces et cinq lignes, derrière les dits terrains, réclamés par un nommé Lum.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 fév -1 8 15 24 m

La Dame B. O. VIGNAUD vs F. VIGNAUD, curateur
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 29,581—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—
1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Roman et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant un plan de d'Hemecourt, ci-devant voyer, daté du 6 d'avril 1853. Les Nos Six et Sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur. Et le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingts pieds de profondeur.
2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent sept pieds deux pouces de profondeur, dans l'îlet borné par la dite rue et par celles Dumaine, Ste-Anne et des Remparts ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.
3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces et neuf lignes de profondeur.
4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé, faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, primitivement désignés par les numéros Treize à Dix-sept inclusivement, Vingt-trois à Vingt-six inclusivement, Trente-deux à Trente-sept inclusivement, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Prieur, Ste-Anne et Dumaine.
5o—La moitié indivise de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, du Génie et Célestine.
6o—Le tiers indivis de deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent onze pieds de profondeur.
7o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'îlet No Onze au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze du dit îlet. Le No Onze forme l'angle des rues Craps et Mazant, mesure trente-et-un pieds 5/8 de face à la rue Mazant, sur cent dix pieds de profondeur, et chacun des trois autres Nos Douze, Treize et Quatorze mesure trente-et-un pieds onze pouces 5/8 de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur.
8o—Vingt-quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, formant la totalité de l'îlet No Vingt-trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Trésors et des Champs-Elysées.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,15,24 31 - avril 7

TERTULIEN VILLA vs la veuve A. LABARTHE
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.— No 24,612.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Deux terrains situés au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, des Marais, St-Philippe et des Ursulines. Les dits terrains sont contigus et font partie du terrain désigné par le No Douze suivant plan daté du 5 de juin 1826 déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par acte en date du 28 de juillet de la même année et mesurant, mesure française, chacun vingt six pieds deux pouces de face à la rue Tremé, sur cent vingt pieds de profondeur et vingt six pieds deux pouces en ligne de fond, [illegible] désignés par les Nos Huit et Neuf du dit plan.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir : Un cinquième, pour en avoir hérité de son défunt père et les quatre autres cinquièmes au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite des autres héritiers, suivant acte au rapport de Jos Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1861.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1,8,15,24—av 2

JOHN HENDERSON vs JNO. T CLAIBORNE.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Une certaine PORTION DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Deux borné par les rues Philip, Première, Howard et Jackson et faisant partie des terrains primitifs, désignés par les numéros Trois et Quatre, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 13 d'avril 1836, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville. Ladite portion de terre [illegible] rapport de J. W. Breedlove, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1866.
Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport du dit notaire Breedlove, en date du 25 mars 1866.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions : La somme de trois cents piastres ($300), montant de la réclamation du demandeur avec intérêt sur icelle au taux de six pour cent l'an à compter du 25 mars 1866 jusqu'au 25 mars 1867 et après cette dernière date à huit pour cent l'an jusqu'au paiement [illegible] et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—15,24,31; av 5

THOMAS JANNEY & Co. vs la dame MARGUERITE S. BROWN & JAMES G. BROWN.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,692—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :
1o SEPT TERRAINS situés dans l'îlet [illegible], borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Septième et Huitième, dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros quinze à vingt-et un, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, ci-devant arpenteur et voyer, le 4 de mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville [illegible].
2o—Et un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chesnut et Plaquemines (aujourd'hui du Colisée) désigné par le numéro Seize, d'après un plan dressé par Moellhausen ci-devant voyer, daté du 4 de mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain forme l'angle des rues Huitième et Plaquemines (aujourd'hui du Colisée) et ayant trente-deux pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Les propriétés ci-dessus décrites appartiennent à la défenderesse ladite dame Marguerite S. Brown, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Robert C. Hutchinson, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 5 de février 1866.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4,12 20 28—avr 4

François Boisdoré vs George et Robert Malcolm.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,912—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Nayades, Clio et Erato, mesurant trente et un pieds dix pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute, en bois, contenant quatre chambres, &c, &c, une cuisine haute, en bois, couverte en ardoises, cour, &c.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
3mars—3 12 20 28 — 4 avril.

C. DUHAMEL vs CLARA FISHER
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,739 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-cinq de mars 1868 à 10 heures et demie A. M., aux salles de la rue d'Abadie, rue Royale, entre celles du Maine et St. Philippe dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13 17,20,22,25

Auguste Cronzelle vs Michael McCormack.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,153—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI vingt six mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Sixième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
GROCERIES. Le fonds d'une Grocerie transportée de l'encoignure des rues St Louis et Derbigny, Deuxième District, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—13,17,20 24 26

J. C. Forbes & Co. vs R Bleakley & Co.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,5?3—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt-quatre mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Sixième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Aussi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliott, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans, le 1er février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11,14,17,20 24

JOYCE & STAFFORD vs le bateau à vapeur DAVID WHITE, le capitaine et les propriétaires.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,262—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi, vingt-quatre mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Sixième District de cette ville, à la vente et adjudication de—
UN PIANO.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10mars—10,13,17,19,21

VENTES JUDICIAIRES.

G. H. BRAUGHN vs P. O. REILEY.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ; No 20,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente-et-un mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds de l'établissement pour la pose de tuyaux de gaz situé au No 184, rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville.
Aussi—Un lot de meubles et d'effets, cinq caisses de verrerie et une montre en or et sa chaîne.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18,21,24,28 31

SMITHSON & DAVIS vs CHARLES M. STRONG.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 19,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent quinze pieds cinq pouces plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur suivant acte de partage entre lui, comme un des héritiers de feu Jasper Strong et sa mère, la dame Eliza Julia Nixon, veuve du dit feu Jasper Strong, au rapport de W. J. Castel, notaire public en cette ville, en date du 2 juin 1866.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans
18mars—18,20 3 11,18av

R. O. MUSGROVE & FILS vs HUNTER ASKEN & CO.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,656—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI trente mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à l'entrepôt Lafayette, à l'angle des rues Lafayette et des Magasins, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Soixante-douze (72) caisses de vins,
Quarante-deux (42) do liqueurs.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 mars—18 21 24 27 29

La Veuve J. B. BELLOCQ, P. A. NOBLOM et PIERRE ROY vs. leurs Créanciers et les Créanciers de Bellocq, Noblom & Co.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,543.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables et à la folle enchère, de Louis Bellocq, mineur, de Paul Bellocq, et d'Eugénie Bellocq, épouse de Frank Greig, acquéreurs primitifs, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :
Un certain Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre celles St-Philippe et des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Bourbon et Dauphine, mesurant, ledit terrain, mesure française quarante pieds quatre pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cinquante-un pieds cinq pouces, à laquelle profondeur ledit terrain se rétrécit de neuf pieds, sept pouces, entre lignes parallèles, [illegible] vingt-neuf pieds sept pouces de largeur sur le même fond.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
☞ Conditions : Un tiers du prix payable comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance à un crédit de un, deux et trois ans du jour de la vente, avec huit pour cent d'intérêt l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—10,13,15,18

Gaspard Theurer vs Mathew Weisheimer.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 20,196. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, de la Victoire, du Port et d'Enghein, désigné par le numéro Quatre, d'après un plan dressé par E. Castaing, architecte, le 5 d'avril 1854 et déposé pour recours en l'étude de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant [illegible] de face à la rue de la Victoire, cent quarante pieds de profondeur et trente trois pieds onze pouces de largeur derrière.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Aug. Weisheimer, suivant acte au rapport de Jos Cohn, notaire public en cette ville, en date du 8 d'août 1863.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 fev—21 29 8 14 21

JOHN FREELAND vs HYLLESTED & CO.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 20,825—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 26 de mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Sixième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Trois lots de marchandises sèches, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12mars—12 15 18 21 26

DANIEL LOFTZ vs SIGISMOND RUNKEL, HIRAM LEVY et la même.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt cinq mars 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom de "Hôtel d'Orléans", située rue de Chartres, entre celles Toulouse et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—15 18, 21, 24

LUTHER HOLDSWORTH vs HENRY MANN.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Washington, St-Thomas, Lafayette et ..., dans le Premier District de cette ville [illegible].
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible], notaire public en cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11,15 27 3 11avril

Duncan McNeil vs James Gill.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Prieur, Laurel et [illegible], désigné par le numéro Vingt Trois [illegible].
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles M. Conrad, suivant acte au rapport du dit notaire Jarreau, en date du ...
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 mars - 11,18 27 av 11

SUCCESSION DE J. C. SHANNON.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans - No 14,153—En vertu d'un writ de fieri facias contre R. J. Ker, Henry Wehre et J. R. Shannon, en faveur de B. Egglestone, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Deux terrains situés au faubourg Jackson, en la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet Soixante-cinq, mesurant chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue St Louis, entre celles Olympia et St. Patrick sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout conformément au plan dressé par John S Jeffers, daté du 20 juillet 1847 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.
Appartenant au défendeur Robert J Ker et saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 27—3 11 av

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à cinq milles environ au-dessous de la ville, désignés par les numéros de un à sept inclusivement, d'après un plan dressé par Giroux et Cazeing, ci-devant arpenteurs, le 17 de février 1857 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 212, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Un a vingt-cinq pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure deux cent quatre vingt-quinze pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, et les Nos de Trois à Sept inclusivement, ont chacun cinquante-deux pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, et à l'exclusion de la portion supérieure du No Un, [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. Conditions spéciales : 1o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2,500) daté du 9 d'août 1867 à un an après date [illegible]. 2o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille neuf cents piastres ($2,900), daté du 25 d'octobre 1866, [illegible] 25 d'octobre 1868.
Et l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque garantissant le paiement des dits billets.
Et pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira son billet ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt de huit pour cent l'an, de la date et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et en sus du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et commission, s'élevant ensemble à la somme de $350 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 mars—10,14,18 24

VENTES DE CONSTABLE.

Daniel Stier contre Mme M. Schneider—No 3,887.
COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix. — En vertu d'un writ de fi fa que m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge de Paix je vendrai, à l'enchère publique, le mercredi, 25 mars 1868, à 10 heures du matin, au No 117 de la rue Royale, le contenu d'un magasin de vins et d'articles de fantaisie, comptoirs, étagères, vaisselle, &c., &c.—Saisi dans la susdite affaire.
Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. H. C. PENNIMAN, Constable.
15mars—13 18 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.
Vins rouges et blancs, en barriques, Cognacs, Porto, Madère, Sherry, Huile d'olive, Vermouth, Champagne, Fruits, Prunes, Sardines, Bouchons, &c., pour clore des consignations,
Payable en Billets de Ville.
PAR O. VALETON, Encanteur.
VENDREDI, 20 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, aux entrepôts des importateurs, MM. V. Maignan et F. Laborde, Nos 21, 23 et 25 rue Bienville—
Vins rouges en barriques, Fruits au jus et à l'eau-de-vie
Vins blancs do Sardines en 1/2 et 1/4 boîtes
Fine champagne cognac, Pruneaux,
Madère, Bouchons,
Sherry, Champagne,
Porto, Vermouth,
Vins blancs en caisses, Cornichons,
Vin rouge do Moutarde française.
Conditions—Comptant en billets de ville.
On peut se procurer des catalogues chez l'encanteur. 17 mars

PAR A. FEIBER.
Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., à l'encan.
PAR A. FEIBER. H. MARKS, encanteur.
IL sera vendu, mercredi 18 mars, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 45 de la rue de Chartres, Coton blanc et coton écru de toutes les qualités, Indiennes françaises, anglaises et américaines, Percales françaises, cotonnades, jeans, tweeds, gingas, stripes, nansou, tape check, brillante, mousseline suisse et mull, bobinet, coton à draps, diapré, serviettes, etc., mouchoirs en coton, gingas fil, mouchoirs, cravates, etc.
Egalement— Un grand assortiment d'habillements d'hommes et de jeunes garçons—stock aussi varié qu'aucun stock qui soit actuellement sur le marché ; un stock complet de lingerie. Et un grand choix de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.
Conditions à la vente. 18 mars

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,213
PAR A. FEIBER. H. MARKS, encanteur.
IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 février 1868—
Un Terrain et les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St. Charles. Ledit terrain est désigné par le No 132, sur un plan daté du 16 février 1853 et déposé, comme plan No 240, à l'étude de Théodore Guyol, notaire ; il a 20 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 3 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, d'un côté, et 101 pieds 3 pouces 4 lignes et une fraction, de l'autre côté, angle américain.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—29 ; mars 9, 18 23

PAR G. DE FERIET.
Meubles ! Meubles ! Meubles !
PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86.
MERCREDI, le 18 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—
Un assortiment général de meubles, comprenant : bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, en acajou et de chêne, glaces, gravures de choix, nattes, faïence, verrerie, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.
Succession de Gustave Durel—No. 20,318.
PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.
SAMEDI, 18 avril 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 14 mars 1868, la propriété suivante :
Un Terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, faisant partie du terrain No Un de l'îlet No 26, lequel terrain forme l'angle des rues Lac et Café et a 44 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Lac, sur 131 pieds de profondeur et face à la rue Café.
Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une Maison basse ayant 2 chambres et un cabinet ; une cuisine et chambre à domestique ; arbres fruitiers et 2 pommiers. La propriété est entourée.
Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—28, avr 4,11 18

Meubles de bureau, grillage en fer, tables à coton, coffre-fort dit "Salamandre", etc.—Succession de W. J. Keenan, No 30,0·6.
PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Bienville No 86.
SAMEDI, 28 mars 1868, à 11 heures du matin, au bureau et comptoir de MM. Keenan, Pfifer & Norris, No 26 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mars 1868—
Un lot de meubles, comprenant pupitre en chêne, bureaux et autres pupitres, chaises, tables à coton, grillage en fer, nattes, réfrigérateur, etc.
—Egalement—
Un magnifique coffre-fort Salamandre, patenté.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17mars

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut : Attendu que Jean Baptiste Letorey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, [illegible].
Description de la propriété d'après le transfert, savoir :
Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, [illegible] borné par les rues Tchoupitoulas, Marché, Richard et Religieuses [illegible].
Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1868. P. R. O'RORKE, Greffier.
20fév—4 12mars

Succession de J. Frejomile—No 29,191.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
18 mars—22,27

Succession de M. & B Wollenberg—No 29,641.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
18 mars—22,27

Succession de Joseph Gluder—No 30,038.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
18 mars—22,27

Succession de Henry Rehm et Catherine Rehm.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Rehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry Rehm et Catherine Rehm, décédés intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
18 mars 22 27

Succession de Wm. R. Hunter—No 31,947.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Michael Carroll a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. R. Hunter, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
18 mars—22,27

Succession de IGNACIO ZAMORA—No 17,684.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
14 mars—14,18,24

Succession de A. J. BUTLER—No 26,987.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, Jackson Butler, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
11 mars—14 18 24

Succession de ISAAC M. DENMAN—No 28,515
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19,24

Succession de EUGENIE OLESSEAU alias GRESEAU—No ...
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Francis Adolphe Azereto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Eugénie Olesseau alias Greseau, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19,24

Succession de CLEMENTINE GALLOT, née POLLOCK—No ...
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward Johnson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Clementine Gallot, née Pollock, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
15 mars—15,19,24

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 2ème jour d'avril 1868, à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.
Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868. Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.
GRANDE VENTE IMPORTANTE DE Marchandises sèches, Lingerie, Articles de fantaisie, &c, &c.—Vente sans aucune réserve quelconque, pour clore diverses consignations.
Par LOUIS STERN & BROS. M. STERN, Encanteur.
MERCREDI 18 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, No 36 de la rue du Camp—
350 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.
— Et —
200 lots d'habillements de saison, lingerie, articles de fantaisie, etc, etc.
Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque, pour clore différentes consignations.
Conditions à la vente. 18 mars

PAR GABRIEL LEAUMONT.
400 caisses bottes, souliers et chapeaux.
aussi :
Habillements d'été et marchandises sèches.
Par GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69 rue de Chartres.
MERCREDI 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
350 caisses bottes, souliers et brodequins.
— Aussi —
50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
— Aussi —
Habillements d'été, marchandises sèches et articles de toilette.
Conditions comptant. 17mars

MONTGOMERY BROS. & CO.
Vente pour des Billets de Ville.
Terrain de prix dans le Deuxième District, à l'encan.
PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, jeudi, 19 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Miro et Tonti. Ledit terrain est désigné par le No 10 ; il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.
Le plan est exposé à la Bourse
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $200, avec l'intérêt, daté du 15 décembre 1866, portant huit pour cent d'intérêt par an, et payable à deux ans de date. Pour le reste, comptant, en billets de la ville.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edw. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 mars

Succession de Rosana McDonald.—No 29,920. Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BROS & CO., R. M. MONTGOMERY, encanteur,
IL sera vendu jeudi, 19 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,920 dossier de la dite Cour—
DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, notaire, comme plan No 79 ; ils ont chacun 31 pieds, 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 102 pieds, 3 pouces, 5 lignes. Le terrain No 13 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.
Les plans sont exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais des acquéreurs,
19fév—13 16 25 fév—8 12 15 18 19 m

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi, le 19 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.
—EGALEMENT—
Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 18

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, jeudi 19 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,
Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 18 mars

PAR CHARLES E. FORTIER
Succession de Joseph Napoléon.
PAR CHS. E. FORTIER, Encanteur. Bureau, No. 48, passage de la Bourse.
MARDI, 14 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, savoir :
Sept lots de terre situés près du Nouveau Faubourg Marigny, de cette ville, désignés par les Nos 1,2,4,5 de l'îlet No 27, compris entre les rues Broad, Rousselin, Orgenois et Abadie, et par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 28, compris entre les rues London, Broad, Liberal, France et Nouvelle-Orléans. Ces dits lots mesurent (mesure américaine), comme suit, savoir : [illegible]
Conditions—Un tiers comptant par hypothèque et portant [illegible].
Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 14 mars—14,21,28—4,14 avril

Seconde et dernière criée.
Succession de John George Bauman.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur. Bureau, Passage de la Bourse No 48.
SAMEDI 21 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 29 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir :
Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Fortier, Jackson, Howard et Philip, désignés par les Nos 11, 12 et 13 [illegible].
Acte de vente par devant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 5 mars—15 21

Propriété de valeur sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks.
Succession de Mme Vve ANNETTE WILTZ.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur. Bureau rue Bienville No 33.
SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 25 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks, mesurant 30 pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 95 pieds, mesure française, borné du côté de la rue de l'Hôpital par la propriété appartenant ou qui appartenait à Séverin Latorre et, de l'autre côté, à la rue Barracks par la propriété des héritiers de Populus.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilége du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à 5 pour cent de commission pour les frais d'avocat en cas de poursuite ; les bâtisses devant être assurées et la police transférée à l'administrateur.
Acte de vente par devant Armand Pitot Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 27 fév—7,14,21,28 m

Lot de terre dans le 3e District.
Succession de Alphonse Lazare Michel.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur. Bureau, No 48 Passage de la Bourse.
SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 février 1868—
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 99, d'après un plan fait le 3 novembre 1855 par Louis Bringier, et annexé à un acte passé le 5 décembre 1855 [illegible].
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis. 3 mars—5 14 21 28 et 4 avril

Propriété de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti.
Succession de SYLPHYDE PERDREAUX.
Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur. Bureau No 48 Passage de la Bourse.
MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 5 mars 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir :
Un certain lot de terre dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais [illegible].
Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de date, avec six pour cent d'intérêt par an, de date jusqu'à maturité, et huit pour cent d'intérêt par an après maturité, garanti par hypothèque et privilége du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour le montant du billet, et transférer la police à l'exécuteur, et les cas de poursuite pour recouvrer le paiement du billet, paiera cinq pour cent de frais d'avocat, garanti par les mêmes privilége et hypothèque, sur le montant du dit billet. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 5 mars—7,14,21 31,7av

Résidence de valeur dans le Deuxième District.
Succession de Emanuel Volaire.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 48.
SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 29 février 1868, la propriété ci-dessous décrite savoir :
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 3, compris entre les rues St-Philippe, Prieur, Ursulines et Roman [illegible].
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis. 12 mars—14,21,28—4av

BELDEN & FUSELIER contre THOMAS MALOT, No 1663.
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868, à midi, au G. W. Warehouse, au coin des rues Julie et Foucher—Un lot de meubles saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U.
7 mars—13 19 H. C. PENNIMAN, Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
Marchandises sèches et Lingerie.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX. LEVY, Encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 38.
MERCREDI, 18 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—
400 pièces cotons blancs,
500 " cotons écrus,
100 " coton blanc et coton écru à draps,
400 " indiennes françaises et américaines,
200 " gingas fil et gingas coton,
300 " jaconats français,
300 " linons toile et linon,
253 " mousselines suisses et jaconats blancs,
300 " tape checks et nansous,
350 " mousselines brochées et jacquard,
200 " diaprée toile, dito coton,
300 " toile d'Irlande,
150 " toile et coton à moustiquaires,
100 " brunnet de 108 et de 90 pouces,
150 " ginghams unis et fantaisie,
150 " casimirs et satinets,
200 " jeans et tweeds,
100 " flanelles rouge, blanche et bleue.
— Egalement —
Barèges à voiles, doeskins, popelines, plaids, alpacas, mérinos, mousselines laine, mozambiques, cotonnades, denims, stripes, coutils à matelas, mouchoirs toile, mouchoirs Madras, serviettes toiles, nappes, bonneterie, malakoffs, gants, jupons Balmorals, chemises en toile, en coton et en laine, chemises de peau et caleçons dito, etc., etc.
— JEUDI —
Grande vente d'habillements, sans réserve. 18 mars

PAR HOLZ BLOHM & CO.
Succession de JOHN G. FRIEDMANN—No 29,905.
Par HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 21.
AUJOURD'HUI, mercredi 18 mars, à la résidence rue d'Amour, près l'encoignure Mandeville, par ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mars 1868, pour compte de la dite succession—
Tous les meubles du défunt tels que meubles de maison, ustensiles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de Fantaisie, Notions, Fleurs artificielles, &c.
Aussi, pour compte de qui il appartiendra—sans réserve — Manteaux en soie, Basques et Châles en dentelles.
PAR HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, Encanteur.
JEUDI, 19 du courant, à 10 heures A. M., à leurs salles d'encan, No 21 rue de Chartres, il sera vendu :
575 lots bien assortis de marchandises sèches étrangères et américaines.
250 lots de marchandises de fantaisie et notions,
100 cartons de fleurs artificielles
Aussi—Pour compte de qui il appartiendra,
150 manteaux et basques en soie, extra fins,
49 véritables châles en dentelles et pointe, importés.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de BERNARD TURPIN.
Vins blanc en barriques.
PAR EUG. TOURNE, encanteur.
MERCREDI, 18 courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu aux Importers Bonded Warehouse, No 4 rue Peters, entre Conti et St-Louis.
90 barriques vins blanc
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 17 m.

Vente sans réserve de vins en caisses et en barriques, fruits à l'eau-de-vie, vins, sardines, huile d'olive, etc., importés à bord de la barque française SEVERE de Marseilles.
PAR EUG. TOURNE, encanteur.
MERCREDI, 18 mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sans réserve, aux "Importer's Bonded Warehouse," No 4 rue Peters entre Conti et St-Louis, les articles suivants :
750 caisses vin rouge, St-Estèphe, 1862,
6 barriques "
81 caisses Madère, Porto et Sherry,
16 " cerises et fruits à l'eau-de-vie,
20 " olives, câpres et variantes,
1 " thon mariné,
10 " sardines à l'huile 100/4, Rodel & Héron,
102 paniers huile d'olive, grandes et demi-bouteilles, Flagniol.
5? caisses macaroni et vermicelli.
— Aussi —
4 caisses peaux de veau et cuir,
1 " allumettes.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mars

PAR D. E. MORPHY.
Colliers de Chevaux et Harnais.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, vendredi 20 mars 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan du magasin No 47 de la rue des Magasins—
105 1/2 douzaines colliers de chevaux,
27 1/2 do harnais.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars

Tuyaux et Coudes de poêles, Bouilloires en ferblanc, Ecumoirs, Cafetières et Ferblancs de poêles.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi 19 mars 1868 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour payer le fret, les frais et l'emmagasinage—
3,250 caisses de tuyaux et coudes de poêles, bouilloires en ferblanc, écumoires, cafetières et ferblancs de poêles.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 mars

Vitres françaises.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi 19 mars 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin Nos. 93, 95 et 97 de la rue Tchoupitoulas—
30 caisses de vitres françaises de 8x10 jusqu'à 24x40. C'est le plus beau lot qui ait jamais été offert au commerce. Pour les détails, voir les catalogues.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mars

PAR S. GUINAULT
VENTE RENVOYÉE.
Deux jolies Propriétés, rue d'Orléans.
PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.
SAMEDI, 21 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet renfermé par les rues d'Orléans, Ste-Anne, Dauphine et Bourgogne.
Le lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 64 pieds 2 pouces de profondeur ; Ensemble une maison en deux chambres et trois cabinets, hangar et jardin sur le devant.
Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 63 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux chambres avec deux cabinets, cuisine, hangar, &c, &c. Voir le plan à la Bourse.
Conditions pour la propriété No 2 premièrement décrite. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à un an de $779, [illegible] représentant 30 actions réduites à 20 de la susdite Banque.
Pour la propriété No 1 secondement décrite : [illegible].
Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 18 mars

Jolie propriété sur la rue des Ursulines No 392.
PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.
SAMEDI, 21 mars 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,
UN lot de terre situé au faubourg Tremé [illegible].
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à un an de $296 44 sans intérêts, [illegible].
Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats-Unis. 18 mars

MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.
MERCREDI, 18 mars 1868, il sera vendu, à 4 heures du soir, au domicile, No 121, entre Dauphine et Bourgogne—
Un lot de meubles de ménage, cinq pièces, consistant en bois de lit et literies, armoires, toilettes et lavabos à dessus de marbre, chaises, tables, pendules, tapis, garde-mangers, &c, &c.
Conditions—comptant, en BILLETS DE VILLE. 17m

Vente de Meubles pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.
JEUDI, 19 mars 1868, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, rue de l'Union, entre les rues Moralès et Urquhart—
Un lot de meubles meublant, consistant en meubles de salon en acajou et crin, tels que sofas, chaises, fauteuils, etc., pendules, vases, bois de lit et armoires, toilette à miroir, garde-manger, vaisselle, poêle, batterie de cuisine, &c, &c.
Conditions—Comptant. 17 mars

Vente pour cause de départ.
Beaux meubles. Beaux meubles.
PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
MERCREDI, 18 mars 1868 il sera vendu, à 10 heures du matin, au No 490 rue Baronne, entre les rues Félicité et St. André—
L'emmeublement complet de la maison, comprenant un joli choix de meubles en acajou consistant en meubles de salon, de chambres à coucher, glaces françaises, armoires, pendules en marbre, table de centre, toilette, étagères, tapis, nattes, lampes, literies, batterie de cuisine, &c, &c.
Conditions—comptant, sur les lieux, en billets des Etats-Unis. 15mars

PAR THOMAS & SPEAR.
Succession de Louis Bonfort d'Estourville.
Propriété dans la ville de Lewisbourg, paroisse St Tammany.
PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Salle de vente et bureau 36 rue Bienville
SAMEDI 4 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 janvier 1868, la propriété suivante, pour le compte de la susdite succession, savoir :
DEUX certains Lots de Terre situés dans la ville de Lewisburg, paroisse St Tammany [illegible].
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété sera vendue [illegible].
Acte de vente, pardevant Louis Duvigneaud, avec les timbres du gouvernement des Etats Unis aux frais de l'acquéreur. 18 mars—25 avr 1,4

Fonds de grocerie et installations d'un café.
PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Salle de vente, 36, rue Bienville.
MERCREDI 18 mars à 10 1/2 heures, il sera vendu encoignure Elmire et Levée, le fonds du susdit établissement consistant en un fonds de grocerie et installations d'un café.—Conditions Comptant. 15mars

Succession de Jean Christian Lang et sa femme Catherine Lang, née Gecks.
PAR THOMAS & SPEAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, No 36 rue Bienville.
VENDREDI, le 20 mars, à 10 1/2 heures, il sera vendu, sur les lieux, [illegible] rues Annette et Prosper, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 6 mars 1868, pour le compte de la susdite succession — Un lot de meubles meublant.—Conditions, Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 mars—10,15,20

Succession de Mathew Courtade.
No 29,854.
Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.
Propriété de grande valeur et améliorée, encoignure Esplanade et Plauché, Troisième District
PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau et salle de vente No 36 rue Bienville.
SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1868 pour le compte de la succession susdite, les propriétés ci-après décrites, savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Plauché, Kerlerec et Villeré, [illegible].
La susdite propriété fut achetée par Mathew Courtade, d'après deux actes séparés, pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, [illegible] pardevant Joseph Artigues.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, y compris les timbres du gouvernement, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—11,20,28—1,10,11 avril

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.
Manteaux, Mantelets, Basquines, Marquises, Pointe, &c., &c.
PAR E. ROGER & Co., H. SAMORY, encanteur.
JEUDI, 19 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,
1,000 manteaux, mantelets, basquines, marquises, pointes, etc., etc., comprenant un assortiment général et pour être vendus sans réserve pour clore des consignations.
Conditions à la vente. 19 mars

Marchandises sèches.
300 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR E. ROGER & CO. H. SAMORY, encanteur.
JEUDI, 19 mars, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, No. 46, rue de la Vieille Levée,
300 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en cotons blancs et écrus à draps, denims, coutils à matelas, mérinos, alpacas, bouges, tissus du nord, ginghams, cotonnades, toiles d'Irlande, bobinet, bas et chaussettes, broderies, jaconas, bonneterie, cravates, gants, parapluies, serviettes, savons, etc., etc.
Conditions à la vente. 18 mars

Vente sans réserve.
200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.
JEUDI, 19 mars, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,
200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.
Conditions à la vente 18 mars

PAR CHS. T. NASH.
Foin. Foin. Foin.
PAR CHAS. T. NASH, encanteur. Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.
VENDREDI, 20 du courant, à midi, au "Transit Warehouse," dans la rue Nlle-Levée entre les rues Quatrième et Magasins, il sera vendu—
1700 balles foin Ohio River, en lots au gré des acheteurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars

Tabac avarié ! Tabac avarié.
Vente pour le compte de qui il appartiendra.
Par CHAS. T. NASH, Encanteur.
Bureau, au Masonic Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.
MERCREDI 18 du courant, à midi, sur le théatre du dernier incendie, dans la rue Poeyfarré, entre les rues Magasins et Constance, il sera vendu—
21 boucauts tabac en feuilles,
24 do tiges.
2 vis et accessoires.
Un fort lot de tabac en balles,
Un lot de ficelle et de toile d'emballage.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 m

Cercles en Fer. Cercles en Fer.
PAR CHAS. T. NASH, encanteur—Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Mercredi, 18 du courant, à midi, il sera vendu sur le théatre du dernier incendie, rue Poeyfarré, entre les rues Magasins et Constance, pour le compte de qui il appartiendra—
750 paquets cercles Lock, patentés, de Beard. 90 livres au paquet.—Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 mars

Billets de ville de toutes dénominations pris au pair.
☞ Voici une excellente occasion de convertir vos billets de ville au pair, à la grande vente, sans réserve, d'objets en gage, non-réclamés, montant à plus de
$200,000,
Et consistant en Diamants, Montres en or et en argent, Chaînes et Bijouterie de toute description, transportés, pour la convenance de la vente, du bureau d'Emprunts, rue St-Charles, au "Masonic Hall Auction Mart."
PAR CHAS. T. NASH, encanteur. Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.
SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu, à cette salle d'encan, des diamants de prix de première eau, montres en or et en argent, doubles et simples boîtiers, services en argent, fourchettes et cuillères de table. Le tout formant un des plus beaux assortiments de marchandises qui ait été offert au Sud. Cette vente offre une occasion rare pour les spéculateurs, aux courtiers de change, bijoutiers et autres.
Conditions—Comptant, sur les lieux, comme il est dit plus haut 15 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
VENTE SANS RESERVE,
POUR CAUSE DE DEPART.
Une jolie maison cottage avec deux terrains dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny.
Deux grands terrains contigus—excellent emplacement pour bâtir.
— Egalement —
La propriété de prix, connue sous le nom de "Vieux Fort Espagnol."
Située sur le Canal Carondelet, faisant face au lac Pontchartrain, comprenant dix arpents de terre—ayant un des plus beaux vergers d'orangers, néfliers, pruniers, vignes, bananiers et un jardin potager des environs.—Grandes améliorations en bois et en briques, convenables pour un établissement public, et une résidence d'hiver et d'été.
Le tout sans réserve, pour cause de départ
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs Bureau, No 17 Passage de la Bourse.
SAMEDI, 21 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour cause de départ, les propriétés suivantes—
DEUX TERRAINS DE PRIX, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Claiborne, Chemin du Bayou et Derbigny. Les terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 63 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 157 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Derbigny, 156 pieds 6 pouces sur la ligne latérale, qui s'étend vers la rue Claiborne [illegible].
Le terrain No 2 a 63 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade [illegible].
La propriété du Lac.
LA PROPRIETE CONNUE SOUS LE NOM DE "VIEUX FORT ESPAGNOL" [illegible].
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété [illegible].
Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant Octave De Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 mars

Dix-neuf terrains de choix dans le Premier District.
Rues Gasquet, Commune et autres.
SUCCESSION DE JOHN D. WOOD.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17, Passage de la Bourse.
SAMEDI, le 4 avril 1868 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 22 février 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John D Wood décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir :
1o Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, d'Orgenois et Broad [illegible].
2o Onze lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, [illegible] Télémaque [illegible].
3o—Six lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, d'Hemecourt, Télémaque, Cortez [illegible].
Conditions de la vente—Moitié comptant en billets du Trésor des Etats Unis, la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an, de la date jusqu'à paiement final [illegible].
Actes de vente et les timbres de revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs, par devant Edward Barnett, notaire public. 10 mars 3 14 21 28—4 avril

Vente péremptoire, à l'encan,
D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES,
D'ouvrages classiques, en prose et en vers. Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures, Chimie, Astronomie, Géographie, Botanique, Théologie, &c. &c., Livres élémentaires ; livres d'Education des Mathématiques.
Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qu'on trouve généralement dans les librairies.
Stock de THOMAS L. WHITE, en banqueroute—vendu, au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON, assignée, en lots au gré des acheteurs.
VENTE SANS RÉSERVE.
Par C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs. Bureau : No 17, Passage de la Bourse.
MERCREDI, 18 mars 1868, à 7 heures du soir, commenceront les ventes du susdit stock et la continueront tous les soirs à la même heure, jusqu'à ce que le tout soit vendu au magasin No 18 de la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.
C'est une excellente occasion d'acheter des livres à bas prix, pour remplir les bibliothèques.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison.
Par ordre de M. E. E. NORTON Assignee of bankruptcy.
7 mars C. E. GIRARDEY & CO encanteurs

Succession de Mme Marie Joseph Zoé Deblanc, veuve de Joseph Dusuau, décédée—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,234—
Meubles et Effets.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J. HOEY encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.
MARDI, le 24 mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à la résidence de la défunte, de la rue Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible], les meubles, effets, etc. appartenant à la susdite succession et consistant en un grand assortiment de meubles, de chambres à coucher et de salon, de salle à manger, cuisine, verrerie et porcelaine de Chine, &c, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars